

Introduction

Dans la première moitié du XX^e siècle, des médiévistes anglo-saxonnes développèrent les problématiques de l'histoire des femmes et de l'histoire du genre en se penchant sur la question des religieuses, que ce soit dans le cadre d'études régionales ou de monographies. Elles insistèrent notamment sur les liens noués entre les communautés et les groupes aristocratiques, suggérant qu'ils étaient plus étroits et polymorphes que dans le cas du monachisme masculin, et elles remarquèrent la spécificité de leur situation institutionnelle, notamment pour les abbayes qui relevaient de l'ordre cistercien¹. De nombreux épigones se sont engagés dans le chemin tracé par ces pionnières, reprenant ces thématiques en les approfondissant². L'historiographie française y apporta sa contribution à partir des années 1980, avec les travaux marquants de Michel Parisse et de Paulette L'Hermite-Leclercq³. La première recherche de ce type portant sur la péninsule Ibérique, la thèse de Maria Filomena Coelho sur le royaume de Léon, aboutit encore plus tardivement, dans les années 1990, et demeure à ce jour unique en son genre⁴. La situation des

1. POWER E. E., *Medieval English nunneries 1275-1535*, Cambridge, Cambridge University Press, 1922; BOYD C. E., *A cistercian nunnery in medieval Italy, the story of Rifreddo in Saluzzo, 1220-1300*, Cambridge, Harvard University Press, 1943; WOOD S., *English monasteries and their patrons in the thirteenth century*, Londres, Oxford University Press, 1955.
2. HILL B. D., *English cistercian monasteries and their patrons in the twelfth century*, Chicago, University of Illinois, 1968; BROOKE C., « Princes and kings as patrons of monasteries », *Il monachesimo e la riforma ecclesiastica (1049-1122). Atti della quarta settimana internazionale di studio, Mendola, 1968*, Milan, Vita e Pensiero, 1971, p. 125-152; JOHNSON P. D., *Prayer, patronage, and power. The abbey of la Trinité, Vendôme, 1032-1187*, New York et Londres, New York University Press, 1981, rééd. et trad. française Vendôme, 1997; BERMAN C. H., « Fashions in monastic patronage: the popularity of supporting cistercian abbeys for women », *Proceedings of the annual meeting of the Western Society for French History*, 17, 1990, p. 36-45.
3. PARISSÉ M., *Les nonnes au Moyen Âge*, Le Puy, C. Bonneton, 1983 et L'HERMITE-LECLERCQ P., *Le monachisme féminin dans la société de son temps. Le monastère de La Celle (XI^e – début du XV^e siècle)*, Paris, Cujas, 1989. Il convient également de mentionner les contributions de VERDON J., « Les moniales dans la France de l'Ouest aux XI^e et XII^e siècles. Étude d'histoire sociale », *Cahiers de civilisation médiévale*, 19, 1979, p. 247-264 ou de AURELL M., « Les cisterciennes et leurs protecteurs en Provence rhodanienne », *Les cisterciens de Languedoc (XIII^e-XIV^e s.)*, Toulouse, Privat, 1986, p. 235-267.
4. COELHO M. F., *Expresiones del poder feudal: el Cister femenino en León (siglos XII y XIII)*, Léon, Universidad de León, 2006. Cette édition reproduit le texte de la thèse soutenue en 1993 à l'université Complutense de Madrid.

moniales hispaniques demeure ainsi beaucoup moins bien connue que celle de leurs consœurs anglaises, françaises, germaniques ou italiennes, alors même que leurs chartiers, qui n'ont pas subi autant de destructions, permettent de disposer d'informations plus précises qu'ailleurs.

Les médiévistes espagnols ont en effet conservé l'habitude, prise au début du XX^e siècle et confortée dans les années 1960, d'approcher exclusivement le phénomène monastique en termes d'histoire du droit et d'histoire rurale dans le but de réfléchir aux modalités de la domination seigneuriale et aux stratégies économiques des institutions. Au sein même de ces problématiques, la spécificité du monachisme féminin a été prise en compte tardivement, dans les années 1980, et de manière incomplète, sans conduire à des conclusions tranchées⁵. Ces premières recherches ont eu le mérite de signaler que la couronne de Castille, née en 1230 de la réunification des royaumes de Castille et de Léon, constituait un espace d'étude privilégié dans la Péninsule, car les institutions y étaient plus nombreuses et les sources plus riches et accessibles qu'ailleurs. Elles ont également attiré l'attention sur l'importance cruciale du mouvement cistercien auquel appartenait une large majorité de communautés féminines, notamment les plus puissantes. Cette situation était particulièrement nette dans les premiers temps de leur existence, avant les bouleversements du Moyen Âge tardif.

Le monachisme féminin antérieur à l'arrivée des cisterciennes s'inscrivait dans des cadres spécifiquement hispaniques. L'influence des règles de Fructueux de Braga et d'Isidore de Séville demeura prépondérante jusqu'au XI^e siècle, malgré quelques traces précoces d'influence bénédictine⁶. Les religieuses appartenaient alors surtout à des communautés doubles dont les membres étaient unis par des liens de parenté, mais aussi par un pacte⁷. Le contexte, en effet, n'était pas favorable à l'apparition d'abbayes exclusivement féminines, car la Castille se constitua aux IX^e et X^e siècles par l'occupation

5. L'article de Javier Pérez-Embid (« El Cister femenino en Castilla y León. La formación de los dominios [sg. XII-XIII] », *Estudios en memoria del profesor D. Claudio Sánchez-Albornoz*, vol. 2, Madrid, Universidad Complutense, 1986, p. 761-796), calqué sur le travail de référence qu'il avait réalisé sur les abbayes cisterciennes masculines de la couronne de Castille (PÉREZ-EMBIID J., *El Cister en Castilla y León. Monacato y dominios rurales [siglos XII-XV]*, Salamanque, Junta de Castilla y León, 1986) laissait l'impression que la méthode de l'étude de groupe était inopérante pour les abbayes féminines. La monographie consacrée par José Manuel Lizoain et Juan José García à la fondation royale de Las Huelgas de Burgos (*El monasterio de Las Huelgas. Historia de un señorío cisterciense burgales [siglos XII y XIII]*, Burgos, Garrido Garrido, 1988), qui n'incluait pas de dimension comparative, a surtout permis de confirmer l'exceptionnalité de cette institution. Enfin, la thèse de Maria Filomena Coelho (*El Cister femenino en León, op. cit.*), dont une moitié était dédiée à ces problématiques, concluait implicitement, de manière peu convaincante, à l'absence d'originalité des cisterciennes léonaises dans leurs stratégies économiques.

6. Une règle de 976 témoigne d'un syncrétisme original entre les traditions hispaniques du « monachisme wisigothique » et la règle bénédictine, dans le cadre du monastère féminin des Santas Nunilo y Alodia, situé près de Nájera. LINAGE CONDE A., *Una regla monástica femenina del siglo X: el « Libellus a Regula Sancti Benedicti substractus »*, Salamanque, Universidad de Salamanca, 1973.

7. ORLANDIS J., *Estudios sobre instituciones monásticas medievales*, Pampelune, Universidad de Navarra, 1971.

d'une zone frontalière hostile. Si les chrétiens s'implantèrent progressivement entre la cordillère Cantabrique et le Douro par la construction de châteaux et de monastères, ils demeurèrent longtemps sous la menace des razzias lancées depuis Tolède ou Saragosse. Cette situation n'empêchait pas certaines religieuses de commander des religieux qui leur étaient associés, comme celles de Santa María de Piasca au début du ^x siècle et surtout celles de l'*infantado* de Covarrubias, fondé entre 972 et 978 par les comtes de Castille pour leurs filles. Les principaux centres monastiques, les plus anciens et les plus riches, demeuraient toutefois exclusivement masculins. L'accélération de la diffusion en Castille du monachisme bénédictin dans sa forme clunisienne, sous l'impulsion d'Alphonse VI (1072-1109), n'inversa pas fondamentalement cette tendance ⁸. Les communautés dirigées par des abbesses qui apparurent à ce moment, comme San Clemente de Tolède, pourraient toutefois avoir été bénédictines et féminines. Elles ouvrirent la voie à une première vague de fondation d'abbayes de cisterciennes dans les années 1160.

Aborder le cas de communautés de l'ordre cistercien implique cependant de se confronter à une bibliographie assez vaste, dominée par les aspects institutionnels. Dans le cas de la péninsule Ibérique, celle-ci se rapporte très majoritairement aux institutions masculines. La question de l'intégration des abbayes espagnoles dans les réseaux de filiation de l'ordre en occupe le premier plan depuis les recherches que mena le P. Maur Cocheril dans les années 1960 ⁹. Ce moine trappiste de l'abbaye du Port-du-Salut chercha à démontrer l'antériorité et la plus grande influence de la filiation de Morimond par rapport à celle de Clairvaux en Espagne en scrutant la chronologie des fondations. Sa méthodologie influença durablement érudits cisterciens et universitaires espagnols. Vicente Ángel Álvarez Palenzuela fit ainsi des dates et des processus de fondation l'objet principal de sa thèse doctorale dans les années 1970 ¹⁰. En 1986, un colloque fut spécifiquement consacré à la question de l'implantation des cisterciens dans la péninsule Ibérique ¹¹. Il fut démontré qu'il était vain de chercher à attribuer une date de fondation à chaque abbaye étant donné la complexité et la variété de processus fondateurs qui pouvaient s'étaler dans le temps, et la piste fut abandonnée ¹². Ces travaux avaient cependant répandu l'idée que toutes les

8. LINAGE CONDE A., *Los orígenes del monacato benedictino en la península Ibérica*, Léon, Centro de estudios e investigación San Isidoro, 1973, 3 vol.

9. COCHERIL M., « L'implantation des abbayes cisterciennes dans la péninsule Ibérique », *Anuario de estudios medievales*, 1, 1964, p. 217-287, et *Études sur le monachisme en Espagne et au Portugal*, Paris et Lisbonne, Les Belles Lettres et Livraria Bertrand, 1966.

10. ÁLVAREZ PALENZUELA V. Á., *Monasterios cistercienses en Castilla (siglos XII-XIII)*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 1978.

11. *La introducción del Cister en España y Portugal. Coloquio*, Burgos, 1986, Burgos, La Olmeda, 1991.

12. Voir par exemple, dans la monographie de Moreruela, les réflexions introductives d'ALFONSO ANTÓN M. I., *La colonización cisterciense en la meseta del Duero. El ejemplo de Moreruela*, Madrid, université Complutense, 1986. Cette thèse doctorale avait été soutenue en 1980. Le point le

abbayes féminines étaient intégrées dans le système de filiation cistercien par l'intermédiaire d'une abbaye masculine dont le supérieur jouait, avec le titre d'abbé-père, le même rôle que le « père immédiat » des communautés féminines actuelles. Cette assertion demande cependant toujours à être démontrée de manière aussi rigoureuse que dans l'étude conduite par Alexis Grémois sur la France des XII^e et XIII^e siècles dans sa thèse soutenue en 2003¹³.

Les études de droit canonique, relues dans les années 1960 à la lumière du combat des trappistines pour s'émanciper de leurs confrères à l'époque du concile du Vatican II, avaient cependant ouvert le débat sur la place originelle des moniales, notamment castillanes, dans l'ordre cistercien. L'autorité importante dont avait très tôt disposé l'abbesse de Las Huelgas de Burgos était bien connue grâce à une thèse largement diffusée en raison de la notoriété de son auteur, Josémaría Escrivá de Balaguer¹⁴. Les religieuses considéraient en particulier le chapitre des abbesses cisterciennes, censé s'être tenu régulièrement dans cette abbaye à partir de 1189, comme une preuve de la volonté d'indépendance des cisterciennes primitives ou encore de l'existence officielle d'une branche féminine de l'ordre dans le royaume de Castille¹⁵. Cette réflexion fut prolongée dans le monde académique par les historiennes du genre, notamment Sally Thompson. Elle jugea que les moniales s'étaient dotées de telles structures institutionnelles parce qu'elles étaient alors rejetées par l'ordre cistercien. Cédant à leur pression, les moines blancs se seraient seulement résolus à les accepter en 1213¹⁶. Il s'est avéré cependant que cette évolution s'expliquait avant tout par une expansion générale des compétences administratives du chapitre général de Cîteaux¹⁷. Ces débats contribuèrent quoi qu'il en soit à indiquer l'importance cruciale de la Castille pour l'analyse de la place des moniales dans l'ordre cistercien.

plus récent de la chronologie de l'implantation des cisterciens dans la péninsule Ibérique a été réalisé par RUCQUOI A., « Les cisterciens dans la péninsule Ibérique », *Unanimité et diversité cistercienne. Filiations, réseaux, relectures du XI^e au XVII^e siècle. Actes du quatrième colloque international du CERCOR. Dijon, 23-25 septembre 1998*, Saint-Étienne, université de Saint-Étienne, 2000, p. 487-523.

13. GRÉMOIS A., « *Homme et femme il les créa* » : l'ordre cistercien et ses religieuses des origines au milieu du XIV^e siècle, thèse inédite, Paris, université Paris 4, 2003.
14. ESCRIVÁ DE BALAGUER J., *La abadesa de Las Huelgas, estudio teológico juridico*, Madrid, 1944, rééd. Madrid, 1974.
15. Voir par exemple les articles d'Elizabeth (*alias* Michael) CONNOR, « Le gouvernement des moniales. Point de vue historique », *Collectanea cisterciensia*, 1972, 34, 3, p. 230-260 et « The abbeys of Las Huelgas and Tart and their filiations », NICHOLS J. A. et SHANK L. T. (dir.), *Medieval religious women. 3- Hidden springs*, vol. 1, Kalamazoo, Cistercian Publications, 1995, p. 29-48.
16. THOMPSON S., « The problem of the Cistercian nuns in the twelfth and early thirteenth century », BAKER D. (dir.), *Medieval women, dedicated and presented to professor Rosalind M. T. Hill on the occasion of her seventieth birthday*, Oxford, B. Blackwell, 1978, p. 227-252. La substance de cet article fut reprise dans une synthèse ultérieure du même auteur : *Women religious: the founding of English nunneries after the Norman conquest*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 94-112.
17. BAURY G., « Émules puis sujettes de l'ordre cistercien. Les cisterciennes de Castille et d'ailleurs face au Chapitre Général aux XII^e et XIII^e siècles », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 52, 1-2, 2001, p. 27-60.

La présente étude ambitionne d'affiner, grâce à l'étude des cisterciennes castillanes, les réponses apportées jusqu'à présent à ces trois grandes problématiques : la nature des rapports entre les groupes aristocratiques et les communautés religieuses, le rôle institutionnel de Cîteaux dans l'histoire des abbayes et l'éventuelle spécificité du temporel des cisterciennes. Ce dernier thème pourra servir de révélateur pour déterminer qui, des magnats ou des juristes cisterciens, avaient le plus d'influence. Ce questionnement impose d'examiner l'histoire des abbayes depuis l'époque des premières fondations, dans les années 1160, jusqu'au début des mutations du Moyen Âge tardif, susceptibles d'avoir bouleversé l'organisation économique des temporels. La césure que produit en Castille la première grande famine de 1301 peut à cet égard servir de butoir.

Le problème du patronage des monastères

Une première approche des sources suffit en effet pour se convaincre de l'étroitesse des liens qui unirent les abbayes et leurs fondateurs puis leurs descendants. Le terme de patronage a été abondamment utilisé par l'historiographie anglo-saxonne pour désigner ce phénomène. Il pose toutefois problème car ce mot désigne en anglais deux réalités très différentes, le patronage au sens canonique et le mécénat. Il est aussi employé, dans une acception plus large encore, pour décrire n'importe quel aspect de la relation entre une famille de l'aristocratie et un monastère. Dans ce cas, le concept n'est pas opérant. En revanche, dans le sens restreint qu'il revêt en droit canonique, il constitue une catégorie d'analyse permettant d'apprécier l'influence des laïcs sur les monastères. Il faut au préalable surmonter une autre difficulté car le terme n'était généralement pas utilisé aux XII^e et XIII^e siècles en référence au monde monastique, soit parce que la situation qu'il désignait paraissait évidente, soit au contraire parce qu'il fallait en taire l'existence ou en minimiser l'importance.

Le Moyen Âge central avait hérité de périodes plus hautes une tradition de contrôle des monastères par les élites laïques. Dans l'Espagne wisigothique plus encore que dans le monde franc, l'emprise des puissants s'était développée grâce à la législation de l'Église, qui avait favorisé pendant tout le VII^e siècle l'autonomie des communautés vis-à-vis de l'ordinaire. À partir du VIII^e siècle, la péninsule Ibérique avait ainsi vu se multiplier les monastères privés où les descendants des fondateurs accaparaient la fonction de supérieur et dont le patrimoine demeurait à la disposition de la parentèle¹⁸. Au XI^e siècle, la relation avait évolué vers des formes plus féodales, ce dont témoignaient le vocabulaire employé et les manifestations symboliques :

18. ORLANDIS J., « Los monasterios familiares en España durante la Alta Edad Media », *Anuario de historia del derecho español*, 26, 1956, p. 5-46, réimp. *Estudios sobre instituciones monásticas medievales*, Pampelune, Universidad de Navarra, 1971, p. 126-164.

les aristocrates imposaient leur autorité en tant que *senior et defensor* d'un monastère et les supérieurs devaient accepter des actes de recommandation mettant en œuvre le rituel de l'*immixtio manuum*¹⁹.

Depuis longtemps, cependant, l'Église aspirait à faire disparaître cette situation en coupant les liens unissant groupes familiaux et communautés religieuses. Dans la Péninsule, elle incita les laïcs à renoncer à leurs monastères privés dès le IX^e siècle. Les moines clunisiens et ceux de Saint-Victor de Marseille s'employèrent en ce sens à partir de la seconde moitié du XI^e siècle avec l'appui des souverains et du clergé séculier porté par la réforme grégorienne²⁰. Même si elle constituait un objectif secondaire pour les papes réformateurs, qui cherchaient d'abord à redéfinir le rôle des autorités civiles dans les élections épiscopales, l'investiture laïque des abbés fut rejetée dès 1059 par le décret du concile de Rome pour la réforme de l'Église inspiré par Nicolas II. En 1075, les *Dictatus papae* de Grégoire VII relayèrent cette décision en évoquant spécifiquement la fonction abbatiale. Des interdits circonscrits au monde monastique furent formulés sous l'impulsion d'Urbain II, notamment en 1099, au concile de Rome. En Castille, la responsabilité de les mettre en vigueur incombait aux ordres nouveaux, au premier rang desquels se trouvaient les cisterciens, arrivés au milieu du XII^e siècle. Les sources diplomatiques montrent cependant que des monastères privés subsistaient encore au XIII^e siècle. Les ingérences des laïcs étaient d'ailleurs multiples et régulières à cette époque, dans tous les ordres et dans tout l'Occident, malgré la volonté affichée par l'Église²¹. Même si l'ordre cistercien avait vocation à les combattre, il n'est donc pas absurde d'en chercher la trace en son propre sein.

Les précautions employées aux XII^e et XIII^e siècles pour qualifier la relation entre les fondateurs et les cisterciennes et le soin pris à éviter d'utiliser le terme de patronage doivent se comprendre dans ce contexte. D'un côté, les canonistes considéraient qu'il s'agissait d'un phénomène éradiqué. De l'autre, les parties prenantes préféraient éviter d'attirer l'attention sur un ensemble de pratiques potentiellement illégales. La situation se rapprochait pourtant d'une autre réalité, reconnue et codifiée par l'Église, la relation entre les laïcs et les églises qu'ils avaient fondées, notamment à l'échelon paroissial. L'origine de ces églises privées ou *Eigenkirche* a donné lieu à un vif débat au début du XX^e siècle entre historiens allemands et français. Les premiers, suivant les travaux d'Ulrich Stutz, y voyaient une influence des traditions germaniques et dataient en conséquence le phénomène de l'aube

19. LORING GARCÍA M. I., « Nobleza e iglesias propias en la Cantabria altomedieval », *Studia historica. Historia medieval*, 5, 1987, p. 89-121.

20. RUCQUOI A., « Cluny, el camino francés y la reforma gregoriana », *Medievalismo*, 20, 2010, p. 97-122.

21. BERLIÈRE U., « Les élections abbatiales au Moyen Âge », *Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires*, 2^e série, 20, 3, 1927. WOOD S., *English monasteries and their patrons*, op. cit.

du Moyen Âge²². Les seconds démontrèrent toutefois qu'il s'agissait d'un phénomène d'essence féodale qui apparut seulement au IX^e siècle²³. Quoi qu'il en soit, à partir du XI^e siècle, la papauté fixa au moyen des décrétales un cadre légal qui définissait le *jus patronatus* ou « droit de patronage » sur les églises²⁴. Le *Decretum* de Gratien contribua de manière décisive à le diffuser au cours de la seconde moitié du XII^e siècle²⁵. Les *Siete Partidas*, une compilation juridique rédigée entre 1256 et 1265 sous la direction d'Alphonse X, attestent de sa réception dans la couronne de Castille²⁶.

Les textes normatifs semblent indiquer que le patronage consistait en une relation contraignante pour les deux parties, impliquant des droits et des devoirs réciproques. Elle reposait donc sur un contrat qui pouvait être fixé à l'écrit, comme le confirmèrent les cisterciens eux-mêmes en exigeant la rédaction d'un acte en 1268 dans l'abbaye féminine castillane de Herce, mais qui pouvait aussi demeurer implicite²⁷. L'engagement mutuel découlait fondamentalement, selon les *Partidas*, de la donation initiale octroyée par les aristocrates, qui portait à la fois sur le terrain, les moyens de construire le bâtiment et le temporel ou dot de l'église. Ce geste valait automatiquement aux donateurs certains droits ou honneurs (*honrras*) et revêtait donc un caractère synallagmatique. Il oblige à reconsidérer la nature de la « donation initiale » sous l'angle des catégories juridiques et de l'anthropologie sociale.

Les concepts de « don réciproque » ainsi que de « contre-don » renvoient tout d'abord aux travaux réalisés au XIX^e siècle par les historiens du droit germanique médiéval. Marcel Mauss reprit ces catégories dans les années 1920 pour proposer un schéma explicatif du fonctionnement de groupes humains qui se différençaient fortement de la société occidentale en ce qu'ils n'étaient pas d'abord structurés par l'échange marchand²⁸. Il séduisit nombre de médiévistes et non des moindres. Georges Duby, par exemple, appliqua son analyse à la société féodale, dont il expliqua

22. STUTZ U., *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechts*, Berlin, 1895, rééd. Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1959.

23. IMBART DE LA TOUR P., *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IV^e au X^e siècle*, Paris, Picard, 1900 (éditions d'articles de la *Revue historique* des années 1896-1898). THOMAS P.-L.-J., *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Âge*, Paris, E. Leroux, 1906.

24. LANDAU P., *Ius patronatus. Studien zur Entwicklung des Patronats im Dekretalenrecht und der Kanonistik des 12. und 13. Jahrhunderts*, Cologne et Vienne, Böhlau, 1975.

25. STUTZ U., « Gratian und die Eigenkirche », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, 1, 1911, p. 1-33.

26. LÓPEZ DE TOVAR G. (éd.), *Las Siete Partidas del sabio rey don Alonso el Nono, nuevamente glosadas*, 8 vol., Salamanque, A. de Portonaris, 1555, (consulté et cité dans son édition fac-similé, 3 vol., Madrid, Boletín Oficial del Estado, 1974), Partida I, título XV, vol. 1, f^o 113 v^o-119 v^o.

27. HER 86.

28. MAGNANI E., « Les médiévistes et le don avant et après la théorie maussienne », MAGNANI E. (dir.), *Don et pratiques sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 15-28. MAUSS M., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique*, nouv. série, 1 (1923-1924), 1925, p. 30-186.

le fonctionnement par une circulation intense de dons et de contre-dons formant des réseaux d'échanges non commerciaux²⁹. Les réinterprétations du modèle maussien proposées dans les années 1990 par Annette Weiner et Maurice Godelier ont permis d'affiner la réflexion sociologique³⁰. Alain Testart a ainsi pu remettre radicalement en cause les concepts maniés dans ce long débat sur le don, et par là le vocabulaire utilisé, en démontrant notamment que le syntagme « don réciproque » contenait un paradoxe³¹. Des historiens ont récemment confirmé que le Moyen Âge ignorait largement le don pur et gratuit. Les gestes auparavant considérés comme tels étaient en réalité partiels ou théoriques et mettaient en jeu une logique de réciprocité, ou s'intégraient plus globalement dans un système d'échange généralisé semblable au schéma élaboré par Claude Lévi-Strauss pour le don d'épouses. Beaucoup d'actes médiévaux que les textes désignaient comme des « donations » doivent ainsi être simplement interprétés comme des échanges.

Il s'agit désormais d'appliquer cet outillage conceptuel à une période plus tardive que celle étudiée par Georges Duby. La Castille des XII^e et XIII^e siècles ayant connu une monétarisation plus précoce et poussée que le reste de l'Occident, l'importance économique des systèmes de dons et d'échanges devrait logiquement être moins marquée. Dans le cadre du droit ecclésiastique, cependant, ceux-ci offraient un moyen commode de contourner certains interdits canoniques. Aussi peut-on envisager d'emblée l'hypothèse d'une continuité de ce système ou au moins celle d'une similitude.

L'ordre cistercien et les moniales

La contradiction entre les sources législatives cisterciennes, qui nièrent jusqu'en 1206 l'existence d'abbayes féminines soumises à l'autorité du chapitre général de Cîteaux, et la situation de nombreuses moniales que les contemporains considéraient comme cisterciennes avant cette date, a très tôt attiré l'attention des historiens. La réflexion fut d'abord juridique, notamment en raison de l'importance de l'histoire du droit dans l'école historique allemande de la fin du XIX^e siècle. En 1871, dans une vaste synthèse sur les cisterciens du Nord-Est de l'Allemagne, Franz Winter remarqua le premier ce décalage. Il l'expliqua en imaginant l'existence de deux catégories de cisterciennes. Seules celles qui faisaient partie de congrégations affiliées tout entières à l'ordre à un moment précis, une minorité, possédaient la qualité de membres de l'ordre *pleno jure*. Les autres ne pouvaient être considérées comme de véritables membres avant le *statutum* du chapitre général de 1213 qui en reconnaissait l'existence. Par ailleurs, les multiples

29. DUBY G., *Guerriers et paysans, VII^e-XII^e siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, p. 60-69.

30. WEINER A., *Inalienable possession. The paradox of keeping-while-giving*, Berkeley, University of California Press, 1992 ; GODELIER M., *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996.

31. TESTART A., *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Paris, Syllepse, 2007.

restrictions imposées à ces communautés par les capitulants après cette date, notamment les *statuta* de 1220 et de 1228 interdisant toute nouvelle fondation, ainsi que l'obtention en 1251 d'un privilège pontifical autorisant à rejeter les futures demandes, semblaient indiquer que l'ordre avait accepté les moniales à reculons. Il aurait seulement cédé à la pression des intéressées, qui faisaient face à une pénurie d'institutions religieuses susceptibles de les accueillir. Le cas particulier d'Hildegonde, qui avait dû se travestir pour intégrer le monastère masculin de Schönau où elle finit ses jours, confortait cette analyse³².

L'approche juridique du problème des cisterciennes connut une longue postérité dans l'historiographie allemande. L'étude réalisée en 1954 par Ernst Günther Krenig en est un bon exemple. Réfléchissant à l'application du droit cistercien aux moniales, il a notamment considéré que les moniales cisterciennes *pleno jure* bénéficiaient entre autre de l'exemption à l'égard de l'ordinaire, par opposition à leurs consœurs demeurées en dehors de l'ordre. Les réflexions publiées en 1990 par Dom Jean Leclerc, qui a voulu distinguer vraies et fausses cisterciennes par l'emploi de guillemets (cisterciennes et « cisterciennes »), témoignent de la réception de cette théorie par l'historiographie française³³. Plus récemment, Alexis Grémois, s'appuyant sur le cas du Nord de la France, a prolongé et affiné cette réflexion en distinguant quatre catégories différentes de cisterciennes en fonction de leurs rapports institutionnels avec l'ordinaire : celles qui appartenaient d'une manière ou d'une autre à l'ordre cistercien (le cas le plus fréquent), celles qui avaient adopté les coutumes cisterciennes mais étaient placées sous la tutelle épiscopale, celles qui avaient été exclues de l'ordre (un cas rare) et celles qui avaient échoué à en faire partie bien qu'elles en aient adopté les usages (une situation courante dans l'espace germanique, rare en France)³⁴.

L'existence de différents statuts de cisterciennes et l'apparente réticence des législateurs à accepter les femmes donnèrent matière à réfléchir à l'histoire du genre à partir des années 1960. L'infléchissement se produisit tout d'abord dans la thèse de droit canonique soutenue en 1960 par Micheline Pontenay de Fontette³⁵. Reprenant l'idée que l'ordre cistercien s'était difficilement résolu à tolérer les religieuses en son sein au début du XIII^e siècle, et seulement en réponse à des pressions extérieures, elle en conclut que, hormis le cas particulier de quelques abbés, l'ordre cistercien dans son ensemble avait rejeté les religieuses au XII^e siècle. L'idée était confortée par la réputation de misogynie faite à Bernard de Clairvaux par

32. WINTER F., *Die Cistercienser des nordöstlichen Deutschlands*, vol. 2, *Zweiter Theil: Vom Auftreten der Bettelorden bis zum Ende des 13. Jahrhunderts*, Gotha, F. A. Berthes, 1871, p. 1-2.

33. LECLERCQ J., « Cisterciennes et filles de S. Bernard. À propos des structures variées des monastères de moniales au Moyen Âge », *Studia monastica. Commentarium ad rem monasticam investigandam*, 32, 1, 1990, p. 139-156.

34. GRÉMOIS A., « Homme et femme il les créa », *op. cit.*, p. 487-490.

35. PONTENAY DE FONTETTE M., *Les religieuses à l'âge classique du droit canon. Recherche sur les structures juridiques des branches féminines des ordres*, Paris, Librairie Philosophique, 1967.

les historiens du monachisme. Au même moment, au sein de la Famille cistercienne, les moniales utilisèrent ces recherches pour renégocier leur statut dans le contexte du concile Vatican II. Les trappistines, notamment, tinrent entre les années 1960 et 1970 de nombreuses réunions où elles questionnaient l'autorité qu'exerçait sur elles le Chapitre Général, qui persistait à refuser leur présence, ou celle de leur Père immédiat, désigné sans leur consentement³⁶. Pour appuyer leurs revendications, elles réinterprétèrent l'histoire des cisterciennes de manière provocatrice : l'intégration des cisterciennes à l'ordre au XIII^e siècle impliquait pour elles la soumission à une autorité nouvelle et donc une perte d'autonomie, un recul et non un progrès dans leur pratique monastique. En comparaison, le XII^e siècle fut perçu comme une période bénie d'indépendance des moniales.

Un article célèbre de l'historienne Sally Thompson, paru en 1978, donna cependant un large écho aux seules conclusions de Micheline Pontenay de Fontette, réécrites en termes de rapports de pouvoir entre les sexes. La prise en compte des moniales à partir de 1213 par le chapitre général de Cîteaux marquait pour elle une victoire des femmes sur la misogynie des moines blancs grâce à l'appui de forces extérieures, la grande aristocratie, les princes et la papauté. Les mesures restrictives qu'il imposa en 1220, 1228 et 1251 pour l'intégration de nouvelles communautés féminines témoignaient de la poursuite de la lutte³⁷. Cette réflexion s'inscrivait dans la tradition des historiennes anglaises des religieuses. La monographie pionnière réalisée par Catherine Boyd dans les années 1940 sur l'abbaye italienne de Rifreddo di Saluzzo avait déjà fourni des éléments mettant en évidence le caractère tendu des relations locales entre moines et moniales de l'ordre cistercien³⁸.

Les progrès réalisés par la suite dans le traitement de ce problème institutionnel vinrent des monographies régionales qui n'avaient pas encore été systématiquement utilisées dans cette optique. Grâce à son étude des cisterciennes suisses, Brigitte Degler-Spengler nuança en 1982 les thèses de l'histoire du genre en observant que l'ordre cistercien ne chercha jamais véritablement à tenir les moniales à l'écart³⁹. Les statuts restrictifs pouvaient

36. Ces réunions ne donnèrent cependant pas lieu à des recherches approfondies. Les points de vue qui y furent exposés furent relatés par des confrères amis, souvent leur chapelain : HERMANS V., « La situation canonique de nos moniales cisterciennes S. O. », *Collectanea cisterciensia*, 28, 1, 1966, p. 35-47 ; HERMANS V., « Le père immédiat de nos moniales », *ibid.*, 31, 1, 1969, p. 64-73 ; HERMANS V., « L'appartenance de moniales cisterciennes à l'ordre (OCSO) », *ibid.*, 37, 2, 1975, p. 130-138 ; VEILLEUX A., « Les moniales cisterciennes à la croisée des chemins », *ibid.*, 32, 3, 1970, p. 314-320 ; BEYER J., « Le gouvernement des moniales cisterciennes », *ibid.*, 32, 4, 1970, p. 334-341. Les développements historiques les mieux étayés furent ceux de Colette FRIEDLANDER, « Le gouvernement extérieur des moniales », *Collectanea cisterciensia*, 44, 2, 1982, p. 101-110 et d'Elizabeth (*alias* Michael) CONNOR, dans « Le gouvernement des moniales. Point de vue historique », *op. cit.*

37. THOMPSON S., « The problem of the Cistercian nuns », *loc. cit.*

38. BOYD C. E., *A cistercian nunnery in medieval Italy*, *op. cit.*

39. DEGLER-SPENGLER B., « Die Zisterzienserinnen in der Schweiz », *Helvetia Sacra. Abteilung III: Die Orden mit Benediktinerregel. 3- Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen, die reformierten Bernhardinerinnen, die Trappisten und Trappistinnen und die Wilhelmiten in der Schweiz*, vol. 2,

s'expliquer par les difficultés matérielles et institutionnelles provoquées par l'afflux des demandes de fondations et par la pression exercée depuis Rome. En 1993, les travaux d'Anja Ostrowitzki sur la province ecclésiastique de Cologne confirmèrent le statut pleinement cistercien de la plupart des monastères féminins étudiés à la fin du XII^e siècle grâce à un certain nombre d'indices convergents⁴⁰.

La contradiction entre la législation du Chapitre Général et la situation de fait des cisterciennes du XII^e et, pour certaines, du XIII^e siècle, que l'histoire du genre avait un temps expliqué, posait donc à nouveau problème. Constance Berman avança dans les années 1990 une solution séduisante, rappelant qu'il fallait tenir compte de l'évolution institutionnelle de l'ordre cistercien. Ainsi la distinction entre vraies et fausses cisterciennes ne pouvait avoir de sens pour le XII^e siècle : la définition même de l'ordre étant alors floue, il n'existait pas de procédure d'incorporation permettant d'établir une telle typologie⁴¹. La chronologie du processus de structuration institutionnelle qu'elle proposa en se fondant sur un réexamen des sources sous l'angle codicologique fut cependant réfutée de manière convaincante par le P. Chrysogonus Waddell⁴².

L'évolution interne du chapitre général de Cîteaux, de son fonctionnement et surtout des compétences qu'il s'attribuait constitue pourtant la clé de l'interprétation, comme l'a montré une récente relecture des *statuta*⁴³. Les capitulants ne se préoccupèrent pas de contrôler l'utilisation de l'adjectif cistercien avant la fin des années 1190. Ils acceptèrent pour la première fois en 1206 l'idée qu'une abbaye féminine pouvait relever de sa compétence. Avant cette date, les relations entre des moniales et des moines cisterciens prenaient donc les formes les plus variées. À partir de 1213, le Chapitre Général usa de l'autorité nouvelle qu'il revendiquait et légiféra spécifiquement pour les moniales, insistant notamment sur la rigueur de la clôture. Il chercha aussi à se doter d'un relais local en attribuant à chaque communauté féminine un abbé-père cistercien à qui il délégua son autorité. Il s'octroya enfin un

Berne, Francke, 1982, p. 507-574. Ses théories furent également exposées dans « La filiation de Tart. L'organisation des premiers monastères de cisterciennes », *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux. Actes du 1^{er} colloque international du CERCOM, Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985*, Saint-Étienne, université de Saint-Étienne, 1991, p. 53-60, puis dans « The incorporation of Cistercian nuns into the order in the twelfth and thirteenth century », NICHOLS J. A. et SHANK L. T. (dir.), *Medieval religious women. 3- Hidden springs*, vol. 1, Kalamazoo, Cistercian Publications, 1995, p. 85-134.

40. OSTROWITZKI A., *Die Ausbreitung der Zisterzienserinnen im Erzbistum Köln*, Cologne, Böhlau, 1993.

41. BERMAN C. H., « Cistercian nuns and the development of the order: the abbey at Saint-Antoine-des-Champs outside Paris », ELDER E. R. (dir.), *The joy of learning and the love of God. Studies in honor of Jean Leclercq*, Kalamazoo, Cistercian Publications, 1995, p. 121-156; ELDER E. R. (dir.), « Were there twelfth-century cistercian nuns? », *Church history*, 68, 4, décembre 1999, p. 824-864.

42. BERMAN C. H., *The cistercian evolution: the invention of a religious order in twelfth-century Europe*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 2000; WADDELL C., « The myth of cistercian origins: C. H. Berman and the manuscript sources », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 51, 3-4, 2000, p. 299-386.

43. BAURY G., « Émules puis sujettes de l'ordre cistercien », *loc. cit.*

pouvoir judiciaire en tranchant les causes qui étaient portées à sa connaissance. En termes de rapports de force entre moines et moniales, il est possible de conclure que l'autonomie des moniales se réduisit nettement au terme de ce processus. Pour le mener à bien, les capitulants se heurtèrent aux autres acteurs de la vie de ces institutions, les évêques, les souverains, les papes, les abbés ou abbesses avec qui les communautés avaient antérieurement tissé des liens, mais aussi les patrons.

Les abbayes féminines et l'économie cistercienne

Dans le sillage de l'école des *Annales*, l'essor de l'histoire économique conduisit les historiens français à s'intéresser dès la fin des années 1940 au rôle spécifique des cisterciens dans les transformations des campagnes occidentales aux XII^e et XIII^e siècles. Les travaux de jeunesse consacrés à ce thème par Robert Fossier passèrent plutôt inaperçus⁴⁴. En revanche, la réflexion géographique que Charles Higounet mena sur Vaulerent, une grange de Chaalis, fit date après sa publication en 1965. L'étude de cas lui permit de mettre en évidence l'originalité de la gestion des temporels cisterciens au XII^e siècle, qui reposait sur le faire-valoir direct et entraînait un remembrement du terroir. Pendant le siècle suivant, ces pratiques évoluèrent vers le faire-valoir indirect, sans que l'on puisse considérer cette transformation comme la conséquence d'une décadence économique, bien au contraire, puisque les moines y pratiquaient une méthode moderne de gestion des terres, la rotation triennale des cultures⁴⁵.

Les fondateurs de Cîteaux avaient en effet formulé une série d'obligations et d'interdits qui devaient permettre la rénovation des pratiques monastiques. Certains de ces préceptes, notamment l'obligation du travail manuel ou encore le rejet des contacts quotidiens avec le reste de la société, créèrent de réelles contraintes économiques. Les premiers cisterciens refusèrent les revenus seigneuriaux et ecclésiastiques et s'obligèrent ainsi à exploiter leurs biens en faire-valoir direct. Les premiers statuts du Chapitre Général faisant état de ces règlements remonteraient, non à 1134 comme cela est habituellement affirmé, mais aux années 1120 et à l'abbatiat d'Étienne Harding, selon la dernière édition critique des textes cisterciens primitifs⁴⁶. Pour rendre leurs temporels productifs, ils furent rapidement

44. Sa thèse de l'École des chartes, *La vie économique de l'abbaye de Clairvaux, de l'origine au XVI^e siècle*, Paris, 1949, demeura en effet inédite, et ses deux articles, « Les granges de Clairvaux et la règle cistercienne », *Cîteaux in de Nederlanden*, 6, 1955, p. 259-266, ou « La place des cisterciens dans l'économie picarde des XII^e et XIII^e siècles », *Auweavallis. Mélanges historiques réunis à l'occasion du 9^e centenaire de l'abbaye d'Orval*, Liège, Solédi, 1975, p. 273-281, rééd. dans *Hommes et villages d'Occident au Moyen Âge*, Paris, Sorbonne, 1992, p. 389-400, restent méconnus.

45. HIGOUNET C., *La grange de Vaulerent. Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France, XI^e-XV^e siècles*, Paris, SEVPEN, 1965.

46. Les premiers textes normatifs relatifs à l'économie se trouvent dans les *Instituta Generalis Capituli*, une codification, réalisée vers 1147, de décisions du Chapitre Général remontant jusqu'à l'abbatiat

conduits à concevoir des solutions originales. Ils mirent en culture de nouveaux terroirs, rationalisèrent la gestion de leurs domaines en les scindant en granges autonomes et employèrent systématiquement convers ou salariés pour travailler leurs terres. Ces traits caractérisaient au XII^e siècle ce que les historiens s'accordent à appeler « l'économie cistercienne ».

Les diverses études régionales présentées lors des Journées de Flaran qui se tinrent en 1981 permirent de progresser dans l'étude de l'abandon progressif de ce particularisme. Les premiers signes de renoncement aux idéaux primitifs apparurent au milieu du XII^e siècle, et l'évolution s'accéléra dans les années 1180⁴⁷. Elle fut sans doute plus rapide et prononcée dans les espaces méridionaux, comme l'a confirmé par la suite la monographie de Grandselve réalisée par Mireille Mousnier pour sa thèse doctorale soutenue en 1982 ou l'étude régionale publiée en 1986 par Constance Berman⁴⁸.

En Espagne, l'économie cistercienne suscita moins d'intérêt qu'en France. L'attention des ruralistes était accaparée par la thèse que José Ángel García de Cortázar consacra en 1967 au monastère bénédictin de San Millán de la Cogolla⁴⁹. Ses innovations méthodologiques exercèrent une influence considérable sur les médiévistes espagnols, au point de donner naissance à un genre historiographique à la longue postérité, l'étude de temporel monastique⁵⁰. Les travaux réalisés sur ce modèle, inspirés par la pensée marxiste, portèrent essentiellement leur attention sur l'existence de stratégies d'acquisition et de gestion des propriétés qui s'adaptaient notamment à la conjoncture économique. Beaucoup examinèrent en outre de près les aspects juridiques de la domination seigneuriale, s'inscrivant dans une tradition nationale d'histoire du droit. La réflexion sur une éventuelle spécificité cistercienne passait au second plan.

d'Étienne Harding, mais postérieures à la *Carta Caritatis Prior* de 1119. Parmi les plus anciennes normes, remontant donc aux années 1119-1133, se trouvent les *Instituta*. Les chapitres VIII et IX concernaient respectivement le « travail manuel » (les tâches agricoles ou celles liées à l'élevage que les convers effectuaient dans les granges), le statut des convers et autres salariés travaillant dans les granges et l'interdiction des revenus ecclésiastiques et seigneuriaux. WADDELL, C., *Narrative and legislative texts from early Cîteaux*, Scourmont, Cîteaux – Commentarii cistercienses, 1999, p. 327-328. Le premier éditeur des *Statuta* avait pourtant bien précisé qu'il éditait pour cette date de 1134 une compilation de décisions prises les années précédentes (*Statuta*, vol. 1, p. 12-33).

47. *L'économie cistercienne. Géographie, mutations, du Moyen Âge aux Temps Modernes. Centre culturel de l'abbaye de Flaran. 3^e Journées internationales d'histoire, 16-18 septembre 1981*, Auch, 1983.

48. MOUSNIER M., *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales, XII^e-XIV^e siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006; BERMAN C. H., *Medieval agriculture. The Southern French countryside and the early Cistercians. A study of forty-three monasteries*, Philadelphie, The American Philosophical Society, 1986.

49. GARCÍA DE CORTÁZAR J. Á., *El dominio del monasterio de San Millán de la Cogolla (siglos X a XIII). Introducción a la historia rural de Castilla altomedieval*, Salamanque, Universidad de Salamanca, 1969.

50. REGLERO DE LA FUENTE C., « Un género historiográfico: el estudio de dominios monásticos en la corona de Castilla », DE LA IGLESIA DUARTE J. I. (dir.), *Monasterios, espacio y sociedad en la España cristiana medieval. XX^a semana de estudios medievales, Nájera, del 3 al 7 de agosto de 2009*, Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, 2010, p. 33-75.

La monographie du monastère galicien de Sobrado réalisée par María del Carmen Pallares Méndez en 1979 apporta une première contribution relative aux cisterciens, sans toutefois aborder de front le problème de l'économie cistercienne⁵¹. Isabel Alfonso Antón démontra peu après, dans la thèse qu'elle soutint en 1980 sur le temporel de Moreruela, que le faire-valoir indirect avait coexisté sous différentes formes avec les pratiques de l'économie cistercienne dès l'arrivée des moines blancs, dans les années 1140, et ce au cœur du royaume de Léon⁵². En 1986, Javier Pérez-Embid publia une première synthèse sur les domaines cisterciens castillans et léonais. Il confirma que l'on ne pouvait évoquer à aucun moment l'existence d'une véritable « économie cistercienne » en Castille. Dès l'introduction de l'Ordre dans le royaume, il ne pouvait être question que d'une « économie des cisterciens ». L'exploitation directe et l'emploi de convers y jouaient un rôle plus important que chez les autres grands propriétaires fonciers, mais jamais exclusif. Cette spécificité s'effaça par ailleurs progressivement au cours du XIII^e siècle⁵³.

Les cisterciennes castillanes suscitèrent moins d'études de ce type, pour des raisons d'abord liées à la quantité de sources disponibles et à leur accessibilité. Une seule monographie fut réalisée, celle de Las Huelgas de Burgos en 1988. Elle visait avant tout à décrire un domaine seigneurial de taille et de statut exceptionnels⁵⁴. Javier Pérez-Embid avait auparavant réalisé une première synthèse sur les cisterciennes de Castille et de Léon en examinant un ensemble hétérogène formé par les six monastères dont la documentation était la plus abondante, Las Huelgas, Vileña, San Andrés de Arroyo, Carrizo, Gradefes et Otero de las Dueñas. Il parvint à dégager certaines caractéristiques économiques communes, comme l'importance de la donation initiale ou la rareté de l'exploitation directe⁵⁵. Plus récemment, une tentative similaire portant sur Las Huelgas, Carrizo, Gradefes et Ferreira de Pantón a souligné l'importance des clercs et des familiers pour le dynamisme économique des institutions⁵⁶. Le royaume de Léon a été étudié plus en profondeur en 1993 par Maria Filomena Coelho à travers une synthèse portant sur les trois principaux monastères de la région, Carrizo, Gradefes et Otero de las Dueñas. Il en ressortit que les communautés de cisterciennes se comportaient en seigneurs ordinaires⁵⁷. C'est

51. PALLARES MÉNDEZ M. C., *El monasterio de Sobrado: un ejemplo de protagonismo monástico en la Galicia medieval*, La Corogne, Diputación Provincial, 1979.

52. ALFONSO ANTÓN M. I., *Moreruela*, *op. cit.*

53. PÉREZ-EM BID J., *El Cister en Castilla y León*, *op. cit.*

54. LIZOAIN GARRIDO J. M. et GARCÍA GONZÁLEZ J. J., *El monasterio de Las Huelgas*, *op. cit.*

55. PÉREZ-EM BID J., « El Cister femenino en Castilla y León », *loc. cit.*

56. MARINO VEIRAS D., « La influencia espiritual, fiscal y financiera en la economía de los monasterios de la rama femenina del Cister en los reinos de León y Castilla (1160-1260) », GARCÍA DE CORTÁZAR J. Á. et TEJA CASUSO R. (dir.), *Monasterios cistercienses en la España medieval*, Aguilar de Campoo, Fundación Santa María la Real, 2008, p. 115-135.

57. COELHO M. F., *El Cister femenino en León*, *op. cit.*

également l'impression qui se dégage du chapitre consacré à ce thème dans la récente monographie de Herce⁵⁸. Ailleurs en Occident, les communautés féminines de l'ordre cistercien n'ont pas non plus suscité d'études importantes qui pourraient constituer des repères permettant de mettre en évidence une possible spécificité castillane⁵⁹.

Une approche par échantillonnage

Les travaux précédemment consacrés aux religieuses castillanes ont mis en lumière différents écueils méthodologiques. Privilégier l'étude d'une institution unique risque de faire perdre de vue l'importante diversité des situations qui se devine. Par ailleurs, seul le chartrier de Las Huelgas atteint une taille suffisante pour permettre une monographie. À l'inverse, l'étude statistique d'un ensemble régional, déjà tenté pour la couronne de Castille, semble conduire à une impasse. Aussi a-t-il paru opportun de se tourner vers une solution intermédiaire consistant à examiner en priorité les sources diplomatiques d'un échantillon d'institutions considéré comme représentatif. Le choix s'est arrêté sur un ensemble de trois abbayes présentant une forte cohérence. Les communautés de Vileña, Cañas et Herce, situées dans le nord-est du royaume de Castille, à proximité de la frontière navarroise, furent en effet fondées par les membres d'une même dynastie de magnats castillans, les *ricosombres* Haro⁶⁰. Ce point commun est susceptible de faciliter l'analyse des liens unissant les cloîtres et l'aristocratie. Les dates de fondation (1169 pour Cañas, 1222 pour Vileña et 1246 pour Herce) s'échelonnent dans le temps sur près de 80 ans, ce qui offre la possibilité d'observer d'éventuelles évolutions dans les processus institutionnels, en particulier dans l'attitude et le rôle de l'ordre cistercien. Leur importance apparaît initialement moyenne, ce qui en fait de bons exemples des abbayes de cette catégorie. Elles étaient suffisamment proches les unes des autres (à vol d'oiseau, 50 km séparent Vileña de Cañas et Herce se trouve à 80 km de Cañas) pour que l'on ne puisse pas considérer *a priori* que leur environnement ait pu seul les conduire à suivre des trajectoires divergentes. En revanche, elles étaient suffisamment distantes pour se trouver au cœur de petites régions bien individualisées, la Bureba, la Haute Rioja et la Basse Rioja, garantissant ainsi une certaine variété des contextes naturels, économiques ou géopolitiques.

Les trois institutions demeurent relativement méconnues. Cañas et Herce ont seulement été l'objet, dans les années 1980, de mémoires

58. PÉREZ CARAZO P., *Santa María de Herce y su abadengo en la Edad Media*, Logroño, IER, 2008.

59. En France, il faut se contenter de travaux académiques de portée limitée, comme le mémoire de maîtrise consacré au temporel de l'abbaye de Maubuisson : BONIS A., *Abbaye cistercienne de Maubuisson (Saint-Ouen-l'Aumône, Val-d'Oise). La formation du temporel (1236 à 1356)*, Saint-Ouen-L'Aumône, Service départemental d'archéologie du Val-d'Oise, 1990.

60. Voir cartes 1 et 2 en annexe.

de second cycle dirigés à l'université de Saragosse par Antonio Ubieto Arteta. Leur apport principal consistait en une première transcription des documents⁶¹. L'un des auteurs, Pedro Pérez Carazo a poursuivi ses recherches, soutenant en 2001 une thèse sur le monastère de Herce qui aboutit à une publication en 2008⁶². Très érudite et exhaustive, sa recherche représente un apport important à la connaissance de la Basse Rioja médiévale, mais ses analyses ne mettent pas le monastère en perspective dans l'histoire du royaume ou de l'ordre cistercien.

Un lignage de *ricosombres*: les Haro

Ce groupe familial était originaire de Navarre. Les aïeux des fondateurs de Cañas avaient gouverné au XI^e siècle, sous l'autorité du roi de Pampelune, les territoires basques de Biscaye avec la fonction de comte. Lors de l'annexion de la moitié occidentale de ce royaume en 1076, ils passèrent sous la domination du roi de Castille et choisirent de servir fidèlement leur nouveau souverain pour retrouver une position politique prééminente⁶³. Ils y parvinrent d'abord brièvement grâce à la proximité entre Lope Díaz I^{er} (1126-1170) et le roi Sanche III (1157-1158), qui avait fait de lui son *alférez* (porte-étendard). Son héritier, Diego López II de Haro (1162-1214), œuvra à la promotion de son lignage en tirant un maximum de profit de ses exils, parfois volontaires, dans les royaumes voisins⁶⁴. Il se hissa alors, en termes de pouvoir et de prestige, au niveau des Lara et des Castro, les plus puissants magnats, ou *ricosombres*, du royaume de Castille. Sa stratégie fut imitée et systématisée par ses successeurs qui connurent tous des phases de conflit avec le souverain. Leur fief de Biscaye leur offrait alors un commode nid d'aigle à partir duquel ils n'hésitaient pas à mener des razzias dans la Castille septentrionale.

Poussant encore plus loin cette logique, Lope Díaz III de Haro joua à partir des années 1270 un rôle moteur dans les révoltes nobiliaires contre Alphonse X le Sage. Cela lui valut une position de force au moment de l'accession difficile de Sanche IV, en 1284, et il devint le principal conseiller du roi, un *privado*, en 1287. Cet apogée fut de courte durée, car le roi fit supprimer l'année suivante ce personnage devenu trop encombrant. Son frère et successeur, Diego López V de Haro, combattit Sanche IV depuis l'Aragon, puis réintégra la société politique castillane après la mort de

61. JIMÉNEZ MARTÍNEZ C., *Santa María de Cañas (1169-1474)*, 2 vol., mémoire inédit, Saragosse, Universidad de Zaragoza, 1985 et PÉREZ CARAZO P., *El monasterio de Santa María de Herce en la Edad Media*, 2 vol., mémoire inédit, Saragosse, Universidad de Zaragoza, 1986.

62. PÉREZ CARAZO P., *Santa María de Herce*, *op. cit.*

63. Cf. tableau de filiation en annexe.

64. BAURY G., « Diego López "le Bon", Diego López "le Mauvais". Comment s'est construite la mémoire d'un magnat castillan du règne d'Alphonse VIII », *Berceo. Revista riojana de ciencias sociales y humanidades*, 144, 2003, p. 37-92.

celui-ci, en 1295. Il joua les premiers rôles dans la guerre civile qui agita le début du règne de Ferdinand IV et la régence de María de Molina, mais il perdit Biscaye. La dynastie s'éteignit avec son fils, Lope Díaz IV de Haro, disparu sans héritier en 1322⁶⁵.

Cañas, Vileña et Herce furent les seuls monastères fondés par le lignage pendant ces deux siècles et demi⁶⁶. Les Haro nouèrent également des relations étroites avec les bénédictins de San Millán de la Cogolla, au début du XII^e siècle, puis avec les clunisiens de Santa María de Nájera, aux XII^e et XIII^e siècles, mais ces institutions préexistaient à leur arrivée en Castille. Parce qu'il fut répété à trois reprises, le choix de créer une abbaye de moniales constituait donc une stratégie réfléchie du groupe aristocratique. Les trois fondations eurent toutefois chacune une place bien spécifique dans l'histoire familiale, ce qui pouvait entraîner d'importantes nuances dans les manifestations du patronage.

L'abbaye de Cañas fut fondée en 1169 par un chef de famille puissant mais vieillissant, Lope Díaz I^{er}, et sa jeune épouse Aldonza (elle lui survécut près de quarante ans) à qui l'institution était sans doute destinée. Il la dota de domaines importants situés à proximité du cœur de son pouvoir, la ville de Nájera dont il était le comte⁶⁷. Il la défendait au nom de la Castille contre l'expansionnisme territorial du royaume de Navarre, restauré en 1134, qui occupait alors certains territoires castillans en Rioja, notamment les environs de Logroño.

Une fille des comtes de Nájera, Urraca, créa en 1222 l'abbaye de Vileña. Elle était brièvement montée sur le trône de Léon en épousant en 1187 Ferdinand II, un an avant la mort de celui-ci, et son douaire demeura au cœur des relations tendues entre Castille et Léon de 1188 à 1202. Au moment de la mise en place de la communauté, il s'agissait donc d'une veuve âgée, relativement isolée dans son groupe familial et retirée de la vie politique. Elle s'installa en Bureba, une région que les Haro gouvernaient depuis peu et où leur patrimoine était relativement modeste. Son groupe familial perdit d'ailleurs rapidement le contrôle de cet espace.

La fondation de Herce fut réalisée en 1246 par un cadet de famille, Alfonso López de Haro, un frère de Diego López III qui cherchait à affirmer sa place au sein du lignage. De fait, ses descendants, bien que portant l'*apellido* (surnom) Haro, constituèrent dès le règne d'Alphonse X (1252-1284) un lignage concurrent de la branche principale de la famille, dont le nom fut dès lors plus spécifiquement associé à Biscaye. Il utilisa pour son projet

65. BAURY G., « Los ricoshombres y el rey en Castilla: El linaje Haro, 1076-1322 », *Territorio, Sociedad y Poder. Revista de Estudios Medievales*, 6, 2012, p. 56-74.

66. Le monastère de San Andrés de Arroyo avait été fondé par la comtesse Mencía, fille des comtes Lope et Aldonza, mais son patronage demeura la propriété de la famille de son époux, les *ricoshombres* Lara, qui contrôlaient la région environnante. Dans le royaume de Léon, le monastère d'Otero de las Dueñas apparut également sous l'impulsion d'une petite-fille des mêmes comtes, María Núñez, mais demeura déconnecté du reste de la famille.

67. Cf. carte 3 en annexe.

monastique des propriétés provenant probablement du patrimoine de son épouse, la cofondatrice María Álvarez, héritière des seigneurs de Cameros, une zone éloignée du cœur géographique de la puissance des Haro.

Au-delà de la diversité des situations, il apparaît clairement que le lignage Haro se tourna résolument vers les communautés féminines, pourtant réputées moins puissantes et de rayonnement plus limité que leurs homologues masculines. L'analyse de l'influence des patrons sur le recrutement de la communauté, des différents services qu'ils recevaient de l'abbaye et de la nature des engagements qu'ils prirent en retour doit éclairer ce choix *a priori* paradoxal.

Le corpus documentaire

Avant cette recherche, les fonds documentaires des trois institutions se composaient, pour la période envisagée, de 85 pièces diplomatiques pour Cañas, 153 pour Vileña et 53 pour Herce, soit une moyenne avoisinant une centaine d'unités par institution. Sans être particulièrement étoffé, ce corpus paraissait assez représentatif des archives d'abbayes féminines ordinaires dans la péninsule Ibérique⁶⁸. Les travaux académiques permettaient de disposer d'une première tentative de reconstitution des chartiers de Cañas et de Herce. Vileña possédait pour sa part un cartulaire médiéval, conservé par l'Archivo Histórico Nacional de Madrid, dont María Pérez de Tudela avait réalisé une solide édition critique⁶⁹. Complétant ce travail, un érudit local avait édité un chartier plus complet tenant également compte des quelques documents originaux conservés par la communauté⁷⁰. Le présent travail a tout d'abord impliqué une vérification systématique des transcriptions publiées par rapport aux originaux, ce qui a permis de rectifier certaines erreurs et de remédier à quelques oublis. Il a ensuite été procédé à un dépouillement complet des fonds encore inexplorés, notamment les chartiers constitués à partir de collections privées ou d'accès difficile. Cette démarche a permis de découvrir des documents qui, s'ils n'avaient pas fait partie des archives de l'une des trois communautés, évoquaient directement ses activités ou celle de ses membres. Le corpus s'est ainsi étoffé de plus du quart de son volume, atteignant un total de 364 textes.

L'histoire mouvementée des cisterciennes et de leurs archives depuis le XIX^e siècle explique la multiplicité des lieux de conservation de la documen-

68. Pour la même période, le fonds exceptionnel de la grande abbaye royale de Las Huelgas de Burgos rassemble 748 chartes. Les archives de trois institutions léonaises s'avèrent aussi particulièrement riches : Carrizo compte 608 pièces, Gradefes 550, Otero de las Dueñas 277. Mais beaucoup d'autres institutions n'ont conservé qu'une cinquantaine de documents ou moins.

69. PÉREZ DE TUDELA M. I., *El monasterio de Vileña en sus documentos. El códice del AHN*, Madrid, Universidad Complutense, 1977.

70. CADIÑANOS BARDECI I., *El monasterio de Santa María la Real de Vileña, su museo y cartulario*, Villarcayo, 1990.

tation. Les biens des communautés religieuses furent confisqués par les gouvernements libéraux, notamment celui de Mendizábal en 1836. Cette *Desamortización* devait théoriquement conduire à la centralisation de leur documentation à Madrid, d'abord à la Real Academia de la Historia en 1850, puis à l'Archivo Histórico Nacional, créé dans ce but en 1866. Pourtant, les fonds documentaires des abbayes conservés à l'AHN sont demeurés incomplets. Pour la période des XII^e et XIII^e siècles, cette institution ne conserve pas plus de quarante-neuf parchemins originaux, tous en provenance de Cañas, ainsi que le cartulaire médiéval de Vileña. La documentation d'époque moderne, où l'on trouve parfois de précieuses copies de textes médiévaux, comme l'inventaire et le cartulaire de Herce, y est toutefois beaucoup mieux représentée.

À la différence de leurs confrères, la majorité des communautés féminines, celles qui étaient suffisamment peuplées, ne furent pas concernées par l'*Exclaustración*, les mesures de suppression des communautés de 1836-1837. Cela leur laissa la possibilité de développer au cas par cas des stratégies de résistance aux confiscations de documents. Ainsi l'anecdote de la nonne dissimulant des livres sous son habit, un *topos* des chroniques de ces événements, correspond bien à une réalité. Les communautés qui survécurent conservèrent une partie de leurs archives médiévales (comme Cañas ou Vileña), voire la totalité (ainsi Herce ou Las Huelgas). Mais la diversité des situations prédomina. Certaines liasses aboutirent dans les Archivos Provinciales (l'équivalent espagnol des Archives Départementales françaises). Dans certains cas, les archives diocésaines héritèrent de collections presque complètes (c'est le cas à Léon pour 609 documents des archives d'Otero de las Dueñas). Dix parchemins médiévaux de Cañas aboutirent même entre les mains de particuliers dans des circonstances inconnues, avant d'intégrer la Biblioteca Nacional de España de Madrid par le biais d'un legs. Dans ces circonstances, beaucoup de chartes disparurent.

Par ailleurs, au cours des deux derniers siècles de leur histoire, un grand nombre de communautés ont déménagé ou fusionné. Leurs archives ont suivi leurs tribulations. Ainsi la documentation médiévale de Herce se trouve désormais à Santo Domingo de la Calzada, auprès de la communauté qu'une partie des moniales rejoignit en 1835. Composée de trente-trois parchemins originaux pour la période choisie, dont deux pancartes, ce fonds abrite la quasi-totalité des textes mis en œuvre dans cette étude pour cette institution. Après l'incendie de leur monastère en 1970, les moniales de Vileña s'installèrent quant à elles à Villarcayo, à cinquante kilomètres au nord. C'est dans leurs murs que se trouvaient les quinze originaux pris en compte ici au moment de cette recherche. Depuis cette époque, la communauté, réduite à trois moniales, a abandonné en 2009 ses locaux pour rejoindre le monastère de San Felices de Burgos, appartenant à des religieuses de l'ordre de

Calatrava, emportant avec elles leurs archives⁷¹. Ces fonds privés s'avèrent d'autant plus difficiles à consulter qu'ils ne sont généralement ni publiés ni inventoriés et que leur accès demeure confidentiel. La communauté de Cañas, enfin, ne connut pas d'accident majeur au cours de son histoire, mais ses archives ne conservent aujourd'hui qu'un seul document original du XIII^e siècle, qui contient lui-même trois textes.

Les inventaires d'archives et les cartulaires d'époque moderne permettent de cerner assez précisément l'étendue et la nature des pertes. Dans le cas de Cañas, deux inventaires, le « *Tumbo* » de 1626 et le « *Prontuario* » de 1814, ont ainsi subsisté⁷². Pour Vileña, le cartulaire des XIII^e-XIV^e siècles et le « *Tumbo* » de 1794 se complètent⁷³. Un cartulaire de 1760 provenant de l'abbaye de Herce a également été conservé⁷⁴, ainsi qu'un inventaire du XVI^e siècle⁷⁵. Grâce à ces manuscrits, la quasi-totalité des textes de ces institutions remontant à la période choisie ont laissé une trace. La comparaison entre les documents mentionnés par ces sources de seconde main et les originaux subsistants permet donc d'évaluer la rigueur des inventaires, la qualité des transcriptions et surtout la quantité de textes perdus. Ainsi, dans le cas de Herce, un seul original provenant de ses archives a été omis dans le cartulaire de 1760, et un seul document reproduit par l'archiviste a disparu du fonds. Le chartrier peut ainsi être considéré comme exhaustif et la grande majorité des textes sont transmis par des originaux. Les vingt et un actes copiés dans les deux pancartes font figure d'exception : aucun d'entre eux n'a subsisté sous sa forme originelle⁷⁶. Les documents concernés, datés entre 1242 et 1271, sont le plus souvent (trois fois sur quatre) résumés ou tronqués, ce qui pose des problèmes de critique.

On ne peut porter un jugement aussi définitif sur les archives de Cañas. L'abbaye ne fit pas procéder à des transcriptions systématiques à l'époque moderne et les inventaires de 1626 et de 1814 mentionnent l'existence d'une cinquantaine de documents perdus au XIX^e siècle pour autant

71. Leurs objets d'art ont quitté leur petit musée de Villarcayo et se trouvent désormais à Burgos.

Ainsi le sarcophage de la fondatrice, la reine Urraca, est aujourd'hui exposé au Museo del Retablo.

72. Tous deux conservés sans cote dans les archives de l'actuelle communauté de Cañas.

73. AHN, codex 1168B, et archives de la communauté de Vileña, sans cote.

74. Sous le titre *Compulsa de los instrumentos comprendidos desde el número uno hasta el número sessenta y seis inclusive, que se hallan en este archivo del Real Monasterio de Santa María desta villa de Erze, que han sido trasladados por mano de don Juan Antonio Ruiz de Rejal, presbítero beneficiado de Arnedillo, siendo abadesa la mui ilustre señora doña María Arnedo, siendo maiordoma cilleriza doña María Agustina Castexón. Año de 1760*. AHN, Clergé, liasse 2862 (contenant deux livres).

75. AHN, Clergé, livre 5760, intitulé : *Este es el inbentario de los Papeles Prínçipales deste Archivo de las Monjas de Herce*.

76. Les deux pancartes sont conservées dans le fonds de Herce auprès des bernardines de Santo Domingo de la Calzada. La première, portant la cote 19, mesure 523x215 mm et comporte douze textes (Herce, n^{os} 4 à 8, 17 à 19, 21, 24, 44 et 45). La moitié d'entre eux seulement portent une date. La seconde, cotée 18, mesure 760 x 215 mm et comporte neuf textes dont aucun n'est daté, même si l'on peut établir qu'ils avaient été rédigés entre 1246 et 1271 (Herce, n^{os} 16, 23, et 46 à 52). Les critères paléographiques laissent à penser qu'elles sont de peu postérieures aux dates des actes. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations foncières de petite envergure.

d'originaux subsistants. Une dizaine de ces chartes disparues seulement sont connues par ailleurs grâce à des copies intégrales comme celles réalisées au XVIII^e siècle par les moines de San Millán de la Cogolla dans le manuscrit intitulé « collection Minguela ». Les deux cinquièmes du fonds ne peuvent donc être approchés autrement que par des résumés tardifs. Il est en outre possible que quelques documents aient disparu sans laisser de traces, car les auteurs des inventaires ne furent pas parfaitement rigoureux. On peut en effet dénombrer dix-sept omissions dans le *Tumbo* et trente-quatre dans le *Prontuario*. Huit documents connus par leurs originaux échappèrent même aux deux archivistes, qui avaient pourtant pour mission d'élaborer un nouveau classement raisonné. La coïncidence laisse perplexe. Il pourrait s'agir de pertes intervenues avant le début du XVII^e siècle. La qualité du chartrier de Cañas n'est donc pas idéale, même si les résumés d'époque moderne compensent dans une certaine mesure la quasi-totalité des disparitions.

Avec ses 164 textes du XIII^e siècle, le chartrier de Vileña constitue quant à lui la série la plus importante des trois abbayes, mais peut-être aussi la plus incomplète. De manière atypique pour la Castille, ce fonds d'archives subit d'importantes pertes avant même le XIX^e siècle, comme l'indiqua l'auteur du *Tumbo* en 1794. Seuls trois originaux sur les dix-huit transcrits dans ce manuscrit ont été perdus depuis. Étrangement, ces disparitions précoces sont liées à la réalisation du cartulaire médiéval de l'abbaye, puisqu'aucun original n'a subsisté parmi les textes qui s'y trouvèrent copiés. Seul le double chirographique du document fondateur a été conservé dans les archives de Las Huelgas. Les documents royaux, dont les textes n'avaient pas été inclus dans le cartulaire, ont en revanche été préservés. En conséquence, les quatre cinquièmes des textes connus pour Vileña au XIII^e siècle le sont exclusivement par le cartulaire. Pour autant, le processus de destruction échappe à toute tentative d'explication.

Il est donc essentiel de déterminer la logique de réalisation de ce cartulaire, qui s'avère particulièrement complexe. Dans l'étude codicologique de référence, José Manuel Ruiz Asencio avait repéré l'intervention de six scribes différents (A à F), opérant entre le milieu du XIII^e et le début du XIV^e siècle⁷⁷. La présente recherche a permis d'identifier deux intervenants supplémentaires : le premier, A', qui succéda immédiatement au copiste A⁷⁸; le second, D', qui avait été confondu avec D. Bien qu'ils eussent conscience de participer à une entreprise cohérente, puisqu'ils écrivirent parfois sur les cahiers de leurs prédécesseurs et que, lorsque ce n'était pas le cas, ils prirent soin de choisir le même format, ils transcrivirent souvent les mêmes textes, ce qui laisse à penser qu'ils n'avaient pas complètement lu le travail réalisé

77. « El códice diplomático del Monasterio de Vileña », *Homenaje a don Agustín Millares Carlo*, t. 1, Gran Canaria, 1975, p. 57-67.

78. Il avait déjà été identifié au hasard de ses recherches en archives par Ramón MENÉNDEZ PIDAL, qui le désigna sous la lettre B dans *Documentos lingüísticos de España*, t. 1 : *Reino de Castilla*, Madrid, Centro de Estudios Históricos, 1919, rééd. Madrid, CSIC, 1966, p. 64.

avant eux : près du tiers des 183 textes du cartulaire s'avèrent ainsi être des doublons. Le codex fut assemblé tardivement, à la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e 79. Le relieur ne prit pas non plus la peine de compiler les feuillets, ou peut-être n'arrivait-il pas à les déchiffrer : il fit se succéder les neuf cahiers dans un désordre absolu. Un cahier au moins avait déjà été perdu. Le fonds de Vileña demeure donc incomplet et il est impossible de connaître la quantité de textes manquants.

Au sein même du cartulaire, le nombre et la qualité des copies varient sensiblement d'un scribe à l'autre. Le scribe A s'avère le plus fiable. Il copia sur quatre quaternions 74 textes couvrant la période 1221-1232, soit près de 60 % de la matière première fournie par le cartulaire. Son intervention a été jusqu'à présent datée du milieu du XIII^e siècle par une approche paléographique 80. Les critères internes indiquent plutôt qu'il arrêta son activité de copie en 1232, ce que ne contredisent pas formellement les caractéristiques de l'écriture. Il classa les textes dans un ordre chronologique approximatif. Les différences d'intensité de l'encre qu'il a employée indiquent sa méthode de travail : il a généralement recopié l'eschatocole des actes dans une seconde phase, après en avoir reproduit le dispositif et mentionné les garants. Cette méthode lui valut d'oublier la formule finale de datation à neuf reprises. A prit le relais, ajoutant sept textes sur le dernier cahier que son prédécesseur avait laissé inachevé – ce qui permet de penser que rien ne s'est perdu du travail de A 81. A copia des actes passés entre 1223 et 1233, dont quatre avaient déjà été transcrits par A. Sa période d'activité se limita probablement aux années 1232 et 1233. Les doublons montrent que les copies réalisées par A étaient moins fidèles au texte que celles de A, qui doivent être systématiquement préférées.

B fut le second intervenant majeur du cartulaire. Il produisit 95 copies, qui occupent quatre cahiers du cartulaire, trois quaternions et un trinion. Sa dernière transcription s'arrête net au milieu d'une phrase, en bas d'une page concluant un cahier, preuve qu'il manque une partie de son travail 82. Comme le confirment les caractéristiques de sa gothique cursive, il travailla peu après 1295, date du plus tardif des textes transcrits de sa main. Les cahiers qu'il avait fait confectionner étaient similaires à ceux utilisés par A et A', mais le parchemin était de qualité nettement inférieure. Pour autant, il ne tint aucun compte de leur travail. La moitié de ses copies avaient en effet déjà été réalisées par l'un ou l'autre de ses prédécesseurs. L'ordre dans lequel il les réalisa ne laisse par ailleurs transparaître aucune logique géographique

79. RUIZ ASENCIO J. M., « El código diplomático del Monasterio de Vileña », *op. cit.*, p. 59.

80. Cette datation a été proposée par RUIZ ASENCIO J. M., « El código diplomático del Monasterio de Vileña », *op. cit.*, et reprise par PÉREZ DE TUDELA M. I., *El monasterio de Vileña*, *op. cit.*, p. IX.

81. Il intervint sur les actuelles pages 12 à 16. Son écriture est similaire à celle de A, mais sa capitale « I » est beaucoup plus décorée, le *ductus* de sa capitale « E » (dans « Era », notamment) diffère, ainsi que celui du « x » des chiffres romains, du « et » tironien, du « q » et du « s ». Son écriture se caractérise par des traits plus épais que ceux de A, et l'emploi d'une encre de meilleure qualité.

82. AHN, codex 1168B, p. 96.

ou temporelle. Son absence de méthode le conduisit à reprendre lui-même deux fois le même texte à huit reprises. Le nombre important de doublons permet de confronter son travail à celui de A : il prenait beaucoup de libertés avec le texte originel, suivant en outre des modalités variables. La plupart du temps, il réalisait un résumé de l'acte, dans lequel il omettait parfois la date. D'autres fois, il copiait l'essentiel du texte en évacuant seulement l'eschatocolé. Il conservait cependant toujours les listes de témoins, dont il se contentait même pour certains actes, tandis que pour d'autres, il copiait seulement le texte concernant la prise de possession de la propriété. Faute de meilleure tradition, il faut se contenter de sa version pour quarante-sept actes du XIII^e siècle.

Les autres intervenants, C, D, D', E et F, ne produisirent à eux cinq que huit copies, dont quatre de la seconde moitié du XIII^e siècle qui avaient échappé à l'attention de B. La chronologie absolue et même relative de leur travail est difficile à fixer. Le copiste appelé D par José Manuel Ruiz Asencio intervint sur un feuillet isolé dans le codex (p. 97-98), et sur la première et la dernière page du neuvième cahier du codex (p. 127 et 134). Malgré d'importantes similitudes, l'écriture de la p. 127 semble se singulariser suffisamment pour que l'on puisse l'attribuer à un autre copiste, D'⁸³. Ne sont donc attribuables à D que trois textes datés de 1253 à 1275 (comprenant un texte dont B avait proposé une version prenant beaucoup de libertés avec les formes diplomatiques), tandis que D' transcrivit deux documents de 1257 et 1266. Le principal rédacteur du neuvième cahier, à partir de sa seconde page, est le scribe C, qui produisit un inventaire de propriétés du monastère (p. 128-134) dont María Pérez de Tudela a pensé qu'il pouvait être l'auteur⁸⁴. Les personnages mentionnés comme propriétaires limitrophes apparaissent cependant dans les textes des années 1221-1234, ce qui montre que C n'a fait que copier – à la fin du XIII^e siècle, si l'on se fie à son écriture – un inventaire datant du début des années 1230 ou au plus tard de la fin des années 1240. Plus loin, sur la dernière page du codex (p. 134), E abrégua le texte d'une donation faite à l'abbaye entre 1234 et 1250, qu'il transforma en un inventaire de la propriété concernée. Enfin, profitant d'une page laissée vierge par ses prédécesseurs p. 133, F résuma un document daté de 1327 ou de 1332, sans doute peu après l'acte.

Les textes du cartulaire de Vileña posent donc divers problèmes de critique, particulièrement importants pour ceux qui ne sont connus que par le travail de B. Trente-quatre d'entre eux, notamment, ne sont pas datés. La perte d'une partie du chartrier dont il est difficile d'apprécier l'importance peut entraîner des effets de sources. Il est notamment tentant

83. Les différences portent notamment sur le *ductus* du « et » tironien, du « g », et du « C ».

84. C'est ce qu'elle suggère tacitement en classant ce document à la date estimée de sa copie (*Vileña I*, p. 97-104, n^{os} CXXVI-CXXIX).

d'expliquer ainsi la forte surreprésentation des textes rédigés entre 1221 et 1234 (qui représentent près des deux tiers du corpus) et surtout l'absence complète d'écrits pour les années 1234-1246. Pourtant, les deux phénomènes peuvent également s'expliquer, comme il apparaîtra par la suite, par des cycles propres à l'histoire de l'abbaye et notamment par l'évolution des relations avec ses patrons. La répartition chronologique des transcriptions de B confirme l'importance des oscillations de la production documentaire à Vileña. Près de 70 % des textes qu'il a copiés sont antérieurs à 1234, soit la même proportion que pour l'ensemble du chartrier.

Les archives des trois monastères étudiés en priorité, Cañas, Vileña et Herce, ne posent finalement pas de problème majeur de mise en œuvre. Leur relative modestie, reflet assez fidèle du statut de chacune de ces institutions, représente leur seule limite. Aussi le parti a-t-il été pris d'en compléter les informations, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, par des informations tirées des chartriers d'autres communautés féminines castillanes, dont la critique sera effectuée au cas pas cas.